



Millau
VILLE DE

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame GAZEL

Délibération numéro :
2021/024

**Enumération des décisions
de Madame la Maire**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 4 mars 2021, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 19 février 2021

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER

ETAIENT EXCUSES : Thierry PEREZ-LAFONT, Patrick PES, Martine MANANET, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Patrick PES pouvoir à Corine Mora, Martine MANANET pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

ENUMERATION DES DECISIONS DE MADAME LA MAIRE

Les décisions de Madame la Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

Numéros	Services	OBJET :
'001	Garage Municipal	<p>D'aliéner à la SARL AIGOUY Motoculture représentée par Monsieur AIGOUY Sébastien Domicilié : 5, avenue Jean Monnet – 12 100 Creissels Deux Tondeuse Kubota :</p> <ul style="list-style-type: none"> - F 2560 n° de parc 7107 n° de série 0060516 achat le 21/05/2002 pour la somme de 25 098.36 euros, date de réforme janvier 2015 (utilisée pour les pièces détachées), - F 2880EC N° de parc 7110 n° de série F2880EC20072 immatriculation 3682 PL 12, date de la réforme 20/12/2020. <p style="text-align: right;">Montant total de l'aliénation : 6 000 € T.T.C en l'état. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) :</p>

		Nature : 775.
'002	Foncier	De renouveler la convention de mise à disposition au profit de la .SELARL Pharmacie du Viaduc, une partie du domaine public située place des Martyrs de la Résistance, sur le trottoir devant la façade de la pharmacie, pour y installer un barnum et y pratiquer les tests COVID 19 antigéniques. La présente mise à disposition est consentie le 5 janvier à 20h pour se terminer le 02 février 2021 à 20h. A titre gracieux.
'003	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un avenant au contrat de cession avec Madame Patricia FERRÉ, présidente de l'association Les Fouteurs de Joie Domiciliée : 89 bis, rue de la Division Leclerc – 91 160 – Saals- les Chartreux Qui a pour objet de compléter la prise en charge de l'hébergement par la Ville dans l'article V - conditions financières. Les deux parties conviennent d'un commun accord que l'hébergement du dimanche 03 janvier soir jusqu'au dimanche 10 janvier 2021 matin sera dans un Hôtel deux étoiles Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 313 - Nature 611 - TS 151.
'004	Archives Patrimoine	D'approuver le don fait aux Archives Municipales de Monsieur Robert SIMEON, l'unique propriétaire, des documents papier, des périodiques du Parti Socialiste (La Tribune Socialiste), des bulletins et périodiques du PSU (La voix de PSU), des directives centrales, des documents relatifs aux élections, des congrès et conseils nationaux, ainsi que des correspondances, des affiches, des cartes et des tracts, et réunis par Jean Fortier (1926-2006), membre du PSU. A titre gracieux.
'005	Éducation	De signer deux conventions : - d'une part entre la Ville de Millau, l'école Beauregard et les Centres Sociaux Millau Grands Causses, pour la mise à disposition de la salle multifonction avec tables et chaises, des sanitaires et du préau pour l'organisation d'un stage parents-enfants autour des habiletés parentales, au nom du Collectif Parentalité de Millau, les 16 et 30 janvier 2021, 13 et 27 février 2021, 13 et 27 mars 2021, de 10h à 13h ; - d'autre part, entre la Ville de Millau, l'école Jean-Henri Fabre et les Centres Sociaux Millau Grands Causses pour la mise à disposition de la salle multifonction, des sanitaires et de la cour pour l'organisation de l'Assemblée Générale le 7 avril 2021 de 9h à 21h. A titre gracieux.
'006	Foncier	De renouveler la convention de mise à disposition au profit de L'Union des Mutuelles Millavoises, une partie du domaine public située place des Halles, contre la façade de la Pharmacie Mutualiste, sur la place de livraison, pour y installer un barnum et y pratiquer les tests COVID 19 antigéniques. La présente mise à disposition est consentie le 05 janvier 2021 à 20 h pour se terminer le 02 février 2021 à 20 h. A titre gracieux.
'007	Foncier	De mettre à disposition au profit de Syndicat Union Syndicale Solidaires du Millavois, des locaux du domaine public communal sis au 2ème étage du 16, boulevard de l'Ayrolle, deux bureaux et des espaces mutualisés avec les autres associations. La mise à disposition est consentie et acceptée au 1er janvier 2021, pour une durée de douze ans. Pour des motifs d'intérêt général, la Commune se réserve, moyennant une proposition de relogement des bénéficiaires dans des conditions au moins équivalentes, d'inscrire les locaux dans un projet d'étude global.

		La Commune assure la prise en charge des fluides et de la Taxe des ordures Ménagères. A titre gracieux.
'008	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec Madame Fabienne DELAYE Présidente de l'association JASPIR PROD Pour l'indemnisation d'une partie du contrat artistique de la représentation tout public, du vendredi 29 janvier 2021 en raison de l'annulation de cette représentation du fait de la fermeture du Théâtre de la Maison du Peuple pour raison sanitaire nationale. Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 313 - Nature 611 - TS 151.
'009	Foncier	De mettre à disposition un immeuble du domaine privé communal situé à Bêches au profit du SDIS 12, en vue de l'organisation de manœuvres dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers du SDIS 12. La Ville autorise le SDIS 12 à organiser des manœuvres Incendies avec feu réel. La présente convention d'occupation prend effet le 20 janvier 2021 pour se terminer le 15 avril 2021 à 19 h. La Commune se réserve le droit de l'interrompre à tout moment, l'immeuble devant faire l'objet d'une démolition. A titre gracieux.
'010	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Monsieur Alexandre BAUD, gérant de la production Quartier Libre Productions Domiciliée : 4, rue Jeanne d'Asnières – 92 110 – Clichy Pour une représentation tout public, du spectacle Un Poyo Rojo Le vendredi 26 mars 2021 à 20 h 30 à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau. Montant total de la prestation : 5 345,54 € TTC Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 500 €. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.
'011	Commande publique	De signer le marché et ses avenants pour le Complexe sportif du Puits de Calès – Construction salle multi-sports modulaire – Mission de maîtrise d'œuvre avec la : SARL QUATRO ARCHITECTURE : sise 10, avenue Pierre SEMARD – 18 100 – Vierzon. L'exécution du marché est de douze mois à compter de la notification du contrat. Montant du marché : 94 775,78 € TTC Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 411, Nature 2031, TS 220.
'012	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Monsieur Jean-Michel VAN DEN EEYDEN, directeur de ASBL L'ANCRE – THÉÂTRE ROYAL, pour l'indemnisation d'une partie du contrat artistique de la représentation tout public du jeudi 28 janvier 2021 en raison de l'annulation de celle-ci dû à la fermeture du Théâtre de la Maison du Peuple dans le cadre de la crise sanitaire nationale. Montant de l'indemnisation : 950 € TTC Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS151.
'013	Foncier	De mettre à disposition, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Millau, des locaux sis au 16, boulevard de l'Ayrolle, composés de deux bureaux et d'espaces mutualisés avec les autres associations. La mise à disposition est consentie au 1er janvier 2021 et jusqu'à la fin de la crise

		<p>sanitaire. La Commune assure la prise en charge des fluides et de la Taxe des ordures Ménagères. A titre gracieux.</p>
'014	CLSPD	<p>De signer la convention Prestation Intervention Association FAKEOFF 2021 Trois journées complètes et une matinée de formation pour les professionnels sont prévues du 23 au 26 mars 2021.</p> <p style="text-align: right;">Montant de l'indemnisation : 4 230 € TTC Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 113, Nature 611, TS160.</p>
'015	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>De signer une convention de résidence artistique avec Monsieur Michel SPERANDIO, président de l'association La Cie l'An 01 Domiciliée : 80, chemin de Lapujade – 31 200 – Toulouse Pour une résidence du lundi 01 mars jusqu'au dimanche 07 mars 2021 au studio Martha Graham du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau. Une rencontre pendant la semaine sera proposée à l'option Théâtre du Lycée Jean Vigo de Millau.</p> <p style="text-align: right;">Montant total de la prestation : L'association n'est pas assujettie à la TVA. 1 400 €. Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 1 100 €. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>
'016	Foncier	<p>De mettre à disposition, au profit de l'ADAVEM, sis au 16, boulevard de l'Ayrolle, composés de deux bureaux et d'espaces mutualisés avec les autres associations. La mise à disposition est consentie au 1er janvier 2021 et jusqu'à la fin de la crise sanitaire. La Commune assure la prise en charge des fluides et de la Taxe des Ordures Ménagères. A titre gracieux.</p>
'017	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>De signer un contrat de cession avec Madame Cécile GUERINEAU, présidente de la Compagnie Alegria Kryptonite Domiciliée : 14, rue Dom Vaissette – 34 000 – Montpellier Pour deux représentations scolaires du spectacle Pacamambo Le mardi 16 mars 2021 à 10 h et 14 h 30 à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple à Millau.</p> <p style="text-align: right;">Montant total de la prestation : L'association n'est pas assujettie à la TVA. 4 983,89 €. Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 700 €. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>
'018	Police municipale	<p>D'autoriser à signer avec la SPA une convention pour l'année 2021, correspondant à la prestation d'intervention pour quatre-vingt chats. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021</p> <p style="text-align: right;">Montant total de la prestation : 4 000 € TTC. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 813, Nature 611, TS 244.</p>
	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un avenant au contrat de cession avec :

'019	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>Madame Marie ANGI BAUD, chargée de production / diffusion de la Compagnie 3637 ASBL, Domiciliée : Avenue du Roi, 131 - B-1190 Bruxelles Pour l'indemnisation d'une partie du contrat artistique de la représentation tout public, du vendredi 29 janvier 2021. La ville de Millau a décidé d'octroyer une indemnisation en raison de l'annulation des représentations scolaires du vendredi 13 novembre 2020 due à la fermeture du Théâtre de la Maison du Peuple pour raison sanitaire nationale.</p> <p style="text-align: right;">Montant total de l'indemnisation : 2 150 € TTC. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>
'020	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>Monsieur Stéphane LOUINEAU, Directeur de L'association SASU LAB'L COMEDY PRODUCTIONS. Domicilié : 3, val de la Buriterie – 85 600 - La Boissière de Montaigu. Pour l'indemnisation d'une partie du contrat artistique de la représentation tout public du spectacle Chanson d'Occasion Vendredi 22 janvier à 20 h 30 à l'Espace Vézinois de Vezins-de-Lévezou ; Samedi 23 janvier à 20 h 30 à la salle des fêtes de Montlaur ; Dimanche 24 janvier 2021 à 17 h, à la salle des fêtes de Roquefort sur Souzlon. La ville de Millau a décidé d'octroyer une indemnisation due à la fermeture du Théâtre de la Maison du Peuple pour raison sanitaire nationale.</p> <p style="text-align: right;">Montant total de l'indemnisation : 1 776 €. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>

Le Conseil municipal prend acte

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.